

BIODIVERSITÉ

Moineaux domestiques et Choucas des tours : préserver des espèces protégées sur un chantier de démolition

Chaque projet de construction, de réhabilitation ou de démolition de bâtiment peut avoir des répercussions sur l'écosystème local. Pour en limiter les effets, mmH met en place des dispositifs de protection adaptés à chaque situation. L'illustration la plus récente : l'installation de nids artificiels et une adaptation du calendrier des travaux en lien avec la démolition de deux résidences mmH à Longuyon, sur lesquelles étaient installés des nids de moineaux domestiques et de choucas des tours.

La protection des espèces : une obligation légale et un engagement mmH

La protection des espèces protégées est encadrée par un dispositif légal et juridique en place depuis 1976, l'État impose la mise en œuvre de certaines procédures, telles que des diagnostics et des expertises préalables aux chantiers.

Toutefois, mmH va au-delà du simple respect de la réglementation. La préservation des espèces menacées et de la biodiversité constitue en effet un engagement fort de l'entreprise, notamment dans le cadre de sa labellisation « Engagé RSE ». Cette démarche s'inscrit également dans une politique plus globale de réduction de l'impact environnemental de ses activités, incluant la protection de la faune et de la flore, la décarbonation du patrimoine, ainsi que la sobriété énergétique des logements.

La découverte de nids d'espèces protégées



Dans le cadre d'un programme de renouvellement urbain conduit en partenariat avec la mairie de Longuyon, mmH a engagé la démolition de deux immeubles construits en 1965 — Les Hortensias et Les Glycines. La démolition a été choisie pour deux raisons principales. D'un côté, les performances énergétiques des bâtiments étaient insuffisantes, et de l'autre, la commune et mmH partagent la volonté de renouveler l'offre de logements sur ce territoire, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Lors de l'expertise préalable, des nidifications de deux espèces protégées ont toutefois été identifiées :

- 5 nids de Moineaux domestiques
- 6 nids de Choucas des tours

Deux espèces protégées qui ont bénéficié de dispositifs de préservation.

Des dispositifs sur-mesure pour limiter nos impacts

Deux types de mesures ont été appliquées dans le cadre de ce chantier.

1. Adaptation du calendrier

Afin de préserver le cycle de reproduction des espèces concernées, les travaux ont été planifiés en période hivernale. Les nids ont été retirés à la fin de la période de reproduction des espèces, c'est-à-dire à la toute fin de l'automne, permettant ainsi d'engager les opérations de désamiantage et de déconstruction en plein hiver.

2. Mesure compensatoire : pose de nids artificiels

En février, c'est au total, 22 nichoirs qui ont été installés en remplacement des nids retirés : 10 pour les moineaux domestiques et 12 pour les choucas des tours, soit une compensation représentant 1,5 à 2 fois le préjudice subi par les espèces. Ces équipements ont été fixés sur un bâtiment voisin — lui-même ayant bénéficié de mesures similaires lors de sa réhabilitation — avant le début de la saison de nidification, favorisant ainsi une réappropriation naturelle par les oiseaux.



Contacts :

Nadia LELAURAIN DHOME

Chargée d'opérations
nlelauraindhome@mmhabitat.fr | 06 85 73 51 19

Marine SARAN

Responsable de service Construction neuve et réhabilitation
msaran@mmhabitat.fr | 06 22 87 46 88

meurthe & moselle HABITAT, un acteur engagé pour un habitat social durable

meurthe & moselle HABITAT est un Office Public de l'Habitat (OPH), qui s'engage au quotidien pour le développement durable dans toutes ses activités.

mmH est labellisé « Engagé RSE » par AFNOR Certification depuis 2024. Ce label valorise une démarche d'amélioration continue fondée sur des actions concrètes, notamment en matière d'engagement environnemental, au sein duquel la protection de la biodiversité occupe une place essentielle.

Plus d'informations sur www.mmhabitat.fr